



**Colloque du Havre : « Charbon propre : mythe ou réalité – Au cœur de l'équation énergie-climat, le captage et le stockage du CO₂ »
8-9 mars 2007**

Entretien avec Antoine-Tristan Mocilnikar

Antoine-Tristan Mocilnikar est ingénieur en chef des Mines et Conseiller expert dans l'économie des filières énergétiques auprès du Délégué interministériel au Développement durable.

Quant à l'ensemble des sources d'énergie, à quel point le charbon est-il compétitif ?

Antoine-Tristan Mocilnikar : La compétitivité du charbon tient à une raison majeure : l'importance de ses réserves, précisément 60% des réserves fossiles. Le charbon a en outre une localisation très favorable : les lieux de production sont proches des grandes zones de consommation, ce qui réduit les frais de transport. Les puits de pétroles sont en général éloignés des grands centres de consommation et souvent situés dans des zones politiquement instables. Au contraire, les grands producteurs de charbon (Etats-Unis, Australie, Afrique du Sud) sont des démocraties libérales. Autant d'arguments qui jouent en faveur du charbon et qui expliquent que son coût soit avantageux.

L'ouverture de mines en France est-elle pertinente ?

Antoine-Tristan Mocilnikar : Je ne peux avoir d'avis sur la question car la puissance publique est neutre sur ce point. L'Etat ne reconstituera pas Charbonnages de France : c'est aux entreprises privées qu'il appartient de prendre les décisions quant à l'exploitation minière. Les pouvoirs publics ont pour tâche de construire le cadre général de l'activité afin de préserver l'environnement et de veiller au respect des normes. L'entreprise privée doit estimer les coûts d'exploitation, le prix du CO₂, le prix de l'électricité et calculer les bénéfices possibles.

Pourquoi pensez-vous que le charbon est une problématique-clé pour l'Etat et pour les entreprises françaises ?

Antoine-Tristan Mocilnikar : Le charbon, c'est 40% de l'équation énergétique mondiale - en France, c'est 25% - et c'est l'énergie qui croît le plus en quantité. En 2005, le charbon compte pour plus de la moitié de l'augmentation de la consommation d'énergie. On ne pense même plus que le gaz sera un jour la deuxième énergie, avant le charbon. Il est même possible que le charbon dépasse le pétrole et occupe la première place - en raison de l'augmentation prévue de la production d'électricité et de la raréfaction des ressources pétrolières. Sans doute fera-t-on des carburants de synthèse à partir du charbon... Il y a donc beaucoup d'usages possibles.

A l'inverse, c'est le charbon qui a le plus fort impact sur l'effet de serre. Les pouvoirs publics sont décidés à agir très activement dans ce domaine car le coût de l'inaction serait très élevé. Il faut donc s'attaquer au problème posé par le charbon. Aujourd'hui, personne ne pense que la solution serait de discriminer une énergie. Il faut utiliser toutes les ressources, il faut faire des produits propres, il faut faire du nucléaire.

Comment envisagez-vous la question du captage-stockage de CO² ?

Antoine-Tristan Mocilnikar : C'est une des solutions au problème posé. Par rapport aux moyens d'ensemble utilisables dans la lutte contre l'effet de serre, le captage-stockage intervient pour 20%. Il faut donc utiliser cette technique pour le charbon. Elle coûte cher, mais comme le prix du charbon est bas, il est possible d'envisager ce surcoût : le charbon restera compétitif dans un monde où tous les prix de l'énergie vont augmenter.

Plusieurs techniques de captage-stockage peuvent être utilisées. Je rappelle la principale : on récupère les fumées d'usines, on sépare le CO² du reste des produits, on le stocke puis on l'injecte dans des couches géologiques. Les techniques sont au point : le groupe Total va mettre en place la première installation complète à Lacq en 2008. Une douzaine d'installations sont prévues par l'Union européenne à l'horizon 2015. Il faudra que cette technologie soit imposée par un cadre réglementaire.

Quel est l'avantage d'une Taxe Extérieure Carbone ?

Antoine-Tristan Mocilnikar : Le coût des opérations dont je viens de parler pose un problème de compétitivité pour les entreprises qui produisent de l'aluminium, du ciment, de l'acier et qui se trouvent confrontées à la concurrence mondiale : les Etats-Unis, par exemple, n'ont pas de certificats de CO². La Commission européenne se préoccupe de cette question et souhaite empêcher les "fuites carbone", c'est-à-dire les délocalisations qui seraient faites pour échapper à la réglementation existante dans les pays européens.

Le Premier ministre français a été très concret. Sa proposition de Taxe Extérieure Carbone est simple : on regarde la quantité de carbone nécessaire pour la fabrication de tous les produits entrant en Europe, on vérifie que le pays exportateur mène une politique de lutte contre l'effet de serre ; si cette politique est inexistante (c'est le cas pour la Chine), l'Etat importateur applique une taxe au produit qui est fonction de la quantité de carbone utilisée. Cette mesure permettrait de rétablir de justes conditions de concurrence et d'éviter les "fuites carbone".